

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2023  
Régulièrement convoqué le 03 novembre 2023

Le 13 novembre 2023 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOJAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Karim OUMEDDOUR, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY (arrivé à la 1.06), Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, M. Jacques SÉBILLE, M. Laurent LANFRAU, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Pauline CABANE (pouvoir M. Nicolas DELOLY), Mme Anne BELLE (pouvoir M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Florence VINENT (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Fabienne MENOJAR), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Corentin CATELLA (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), M. François COUTOS-THEVENOT (pouvoir M. Jean-Frédéric FABERT)

**Secrétaire de Séance :** Mme Emeline MEHUKAJ

## 1.08 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES

**Monsieur Norbert GRAVES, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales :

- Importante car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés,
- Obligatoire, dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales), il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe parue le 7 août 2015, le D.O.B évolue avec l'élaboration d'un rapport dont le contenu est plus étoffé et porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs.

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, cette dernière prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Le rapport du D.O.B est ensuite transmis au Président de l'EPCI (sous 15 jours), et mis à la disposition du public (sous 15 jours).

Le rapport d'orientation budgétaire est donc annexé à la présente délibération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121.-29 et L2312-1,

Vu le Rapport sur les orientations budgétaires de la ville de Montélimar 2024 annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

### DÉCIDE :

- **DE VOTER** sur la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 et l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

### POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 14 novembre 2023

Le Maire,  
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance  
Emeline MEHUKAJ